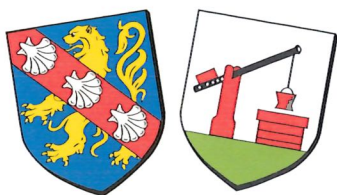


COMMUNE
d'OBERBRONN



**Arrêté municipal n°177/2026
portant interdiction de stationner**

Le Maire de la Commune d'OBERBRONN ;

VU les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à 6,

VU l'article 25 de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code de la route, article R. 417-1,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié portant instruction générale sur la signalisation routière,

CONSIDERANT la fête de la châtaigne organisée le dimanche 18 octobre 2026,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules dans la rue Principale.

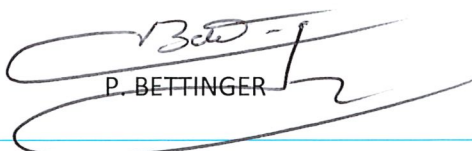
A R R E T E

- Article 1 : Le stationnement des véhicules, rue Principale, doit être réglementé comme suit :
- Le stationnement sera interdit, au droit des immeubles 22, 24, 34 et 36 rue Principale, à compter du jeudi 15 octobre 2026 à partir de 08h00.
 - Le stationnement sera interdit de part et d'autre, à partir de l'entrée principale du Couvent jusqu'à l'immeuble 36 rue Principale, à compter du samedi 17 octobre 2026 à midi jusqu'au dimanche 18 octobre 2026 à 23h00.
- Article 2 : Sont seules exceptées des dispositions de l'article précédent les véhicules suivants : Ambulances, Service Incendie et Gendarmerie Nationale.
- Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la commune d'OBERBRONN.
- Article 4 : Le stationnement des véhicules contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route.
- Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. le Major commandant la Brigade de Gendarmerie à 67110 NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN
 - M. le Chef du Centre de Secours à 67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS
 - M. le Directeur du Service d'Incendie et de Secours à 67087 STRASBOURG CEDEX 2

Fait à OBERBRONN, le 15 septembre 2026

Le Maire,




P. BETTINGER